



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

personnes âgées : budget

Question écrite n° 11503

Texte de la question

M. Michel Françaix attire l'attention de M. le Premier ministre sur l'irréfragable vieillissement de la population française, notamment par l'augmentation des départs à la retraite des classes d'âge les plus nombreuses du baby boom de l'après-guerre. Cette situation générale aboutit, par la force des choses, à imprimer dans les tissus sociaux une spécificité comportementale influençant à l'évidence certaines lignes directrices de la politique gouvernementale. Au renforcement du « tout-sécuritaire », une tendance lourde s'esquisse dans le cadre de la mise en oeuvre de la politique de sécurité intérieure utilisant tous les médias (radio, télévision, quotidiens, etc.) pour mettre en scène un nombre de cas particuliers de troubles à l'ordre public, présentés toutefois comme une généralité commune à l'ensemble de la France, dont « la faute » incombe inlassablement à la jeunesse de notre pays. Ce « clivage » médiatique savamment orchestré est consciencieusement entretenu avec comme conséquences de susciter - au sein même de notre collectivité citoyenne - le réveil de vieux démons et une coupable animosité intergénérationnelle, là même où tout doit être mis en oeuvre pour susciter un rapprochement afin que les générations se parlent, se transmettent les savoirs, l'art du bon vivre, le respect de l'autre et les valeurs séculaires, ayant si bien construit et durablement enrichi la France. Au-delà de cette médiatisation de situations exceptionnelles, dont le but est de susciter à la fois le frisson de la peur dans les foyers lors des journaux télévisés et l'apaisement des consciences grâce aux opportunes interventions des forces de l'ordre, il lui demande s'il ne considère pas plutôt le temps venu de donner une autre dimension en consistance de moyens budgétaires et humains à l'action du secrétariat aux personnes âgées, à bien des égards l'un des parents pauvres du Gouvernement. - Question transmise à M. le secrétaire d'Etat aux personnes âgées.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire interroge le gouvernement sur sa politique à l'égard des personnes âgées. Rapporter la lutte contre l'insécurité au vieillissement « irréfragable » de la population française participe de la négation, très étrange au demeurant tellement les faits sont avérés et incontestables, de la montée de l'insécurité en France depuis plus d'une vingtaine d'années ; négation qui conduit à interpréter les comptes rendus que font les médias de ces violences et incivilités comme un complot « savamment orchestré et consciencieusement entretenu » contre la jeunesse de notre pays ayant pour conséquence de susciter une « coupable animosité intergénérationnelle ». Le rétablissement de l'ordre passe, en effet, par l'apprentissage renouvelé de nos « valeurs séculaires », que certains se sont plu à nier pendant tant d'années alors qu'elles ont « si bien construit et durablement enrichi la France ». Quant aux liens entre les générations, rendus plus difficiles par le jeunisme exacerbé et infantile cultivé par certains, le secrétariat d'État aux personnes âgées s'est engagé résolument à les promouvoir, en facilitant le rapprochement, l'échange et la solidarité entre les différentes générations. Un programme sera lancé au second trimestre 2003 avec, pour objectif, tout d'abord, de valoriser les actions intergénérationnelles et de construire des outils méthodologiques à destination des porteurs de projets. Il procédera en quatre étapes : 1) le repérage, l'analyse et la sélection des actions de terrain, pertinentes et généralisables ; 2) la mise sur Internet des actions intergénérationnelles sélectionnées ; 3) la conception et la

rédaction d'un guide méthodologique à destination des porteurs de projets ; 4) le soutien des manifestations locales destinées à faire connaître les actions novatrices. Le deuxième objectif de ce programme vise à impulser des projets innovants. Le secrétariat d'Etat aux personnes âgées et le ministère délégué à l'enseignement scolaire lanceront à la rentrée scolaire 2003 un programme intitulé « nouvelles technologies et échanges intergénérationnels ». Destiné au public des collégiens de troisième et des seniors n'ayant pas de connaissances sur les nouvelles technologies ou souhaitant les réactualiser, ce programme propose de mettre en relation les uns et les autres dans un échange de savoirs et de compétences : la découverte d'Internet dans un sens, des actions d'aide ou d'accompagnement scolaire dans l'autre sens (ex. : soutien scolaire en ligne). Il vise également à valoriser les actions d'initiation ou d'usage des nouvelles technologies qui mettent en jeu les relations intergénérationnelles ateliers mémoire, cartables électroniques, développement d'espaces multimédia. Le soutien à la lecture sera encouragé. Des projets centrés autour de la mémoire collective et de la transmission de savoirs et des savoir-faire seront développés : concours de recettes intergénérationnelles, environnement, patrimoine, solidarité internationale, emploi, cinéma, activités physiques, etc.

Données clés

Auteur : [M. Michel Françaix](#)

Circonscription : Oise (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11503

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : personnes âgées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 2003, page 907

Réponse publiée le : 7 avril 2003, page 2765